

Communiqué du Président du District



Publié le 10 avril 2020

Chère Présidente, cher Président,

Je vous espère tous en bonne santé.

Nos priorités doivent être la santé et la solidarité avec toutes celles et tous ceux qui se battent contre l'ennemi invisible avec les risques que cela comporte pour leur santé personnelle et familiale.

Le confinement continue et la petite lumière de la reprise des compétitions est en train de s'éteindre.

Toutes vos remarques, inquiétudes et attentes ont remontées à travers nos instances Fédérales. Faisons confiance à notre Fédération qui saura prendre les bonnes décisions dans les prochains jours

Sur proposition du CNOSF, je vous joins, les fiches pratiques portant sur chacune des mesures mises en place par le Ministère de l'Économie et des Finances pour venir en aide aux entreprises et aux associations sportives impactées par l'épidémie de COVID-19.

Il s'agit principalement de :

- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
- De remises d'impôts directs dans les situations les plus difficiles pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes
- Du report de paiement des loyers, factures d'eau, gaz, électricité pour les structures en difficulté
- Du fonctionnement de l'aide de 1 500 euros pour les petites entreprises réalisant moins d'1 million d'euro de chiffre d'affaire. A noter que les activités culturelles et sportives sont nommément citées dans le document comme secteurs particulièrement impactés par les conséquences économiques de l'épidémie.
- Du fonctionnement des prêts de trésorerie garantis par l'État via la BPI
- Du fonctionnement du dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé
- Du fonctionnement du médiateur des entreprises

Est également joint le document transmis via le CRDLA qui liste les aides apportées par chaque Région de France.

Prenez soin de vous et de vos proches, utilisez les gestes barrière, bon courage à toutes et tous.

Bien cordialement

Daniel DURAND